[illegible] sur les [illegible] en discussion. On sait que [illegible] le demandent à être payés à la [illegible] au tarif fixe ai quelles que soient [illegible] des tissus fabriqués.

M. Roussel-Mullié a dit qu'il lui fallait de [illegible] jours trois semaines pour élaborer un nouveau tarif, et à quoi les ouvriers ont objecté qu'en dix minutes on peut prendre connaissance de leurs revendications.

Bref l'entrevue n'a donné aucun résultat. A son issue les délégués en ont rendu compte aux grévistes, réunis en assemblée générale à l'estaminet Vennette, rue Aeber.

Les tisserands ont décidé de continuer la grève et de laisser à M. Roussel-Mullié les trois semaines qu'il prétend lui être utiles à l'élaboration d'un tarif.

Les ouvriers nous ont dit avoir été accueillis à la grève, beaucoup par l'attitude du directeur, lequel, lorsque les ouvriers étaient dans le réclamation en constatant la baisse de leurs salaires, semblait admettre des erreurs possibles, et eux-là seuls qui ne font rien ne sont pas sujets à se tromper, engageait les réclamants à venir vérifier au bureau.

Or, les ouvriers nous ont dit que eux de leurs camarades qui s'en rapportent aux paroles du directeur, allaient réclamer individuellement, furent congédiés.

Tous les tisserands ayant des grieffs identiques résolurent alors de se solidariser et d'accroître des revendications communes.

☆

La préparation continue à travailler, à l'exception toutefois des encolleurs qui ont dû arrêter le travail.

Deux rentrants qui s'étaient refusés à tisser ont été congédiés.

Un vieil ouvrier habitant Mouscron et le chauffeur d'automobile de M. Roussel travaillant seuls au tissage.

☆

Les grévistes adressent un chaleureux appel à la population tourquennoise et même à celle des villages voisins, les priant de leur continuer la bienveillant appui qu'ils ont rencontré jusqu'ici et qui leur permettra de continuer la lutte en accordant des secours aux pères de familles.

Pan..... dans l'œil !

Jeudi, vers deux heures de l'après-midi, M. Walbrecq Charles, âgé de 50 ans, demeurant à Menin (Belgique), et logeant dans un estaminet de la rue Pierre-de-Roubaix, tisserand chez MM. Demarcq frères, rue des Longues Haies, a eu l'œil droit crevé par une navette échappée du métier.

Le blessé a dû transporté à l'Hôtel-Dieu.

RONCHIN. — La fête du 25 décembre a été au véritable succès, grâce aux organisateurs de la soirée qui n'avaient ménagé ni leur temps ni leur argent. Une large distribution de vêtements, jouets, coquilles, crèches, calendriers, chocolat, etc., etc., à ta laite eux enfants

Les possesseurs des numéros ci-après sont priés de réclamer leurs lots avant le 4 janvier 1906. Passé cette date, ils seront acquis à l'œuvre :

1213	1223	1274	1225	1240	1301	1324
1325	1360	1388	1401	1434	1483	1509
1510	1527	1558	1591	1602	1630	1651
1663	1669	1683	1684	1686	1720	1737
1812	1814	1815	1822	1853	1870	1871
1874	1915	1925	1940	1947	1950	1952
1959	1967	1979	1986	1981	2009	2066
2081	2088	2090	2165	2149	2152	2190

LAMBERSART. — Il paraît que la ville de Lille et celle de Lambersart sont allonnées depuis un certain temps par un trio d'individus à l'allure suspecte, qui semblent tout simplement des espions s'opérant en s'introduisant dans les habitations sous le prétexte frélucieux de recueillir des abonnements à une publication imprimée à Anvers.

Bien mieux, à un citoyen jaloux de conserver au pays son intégrité a surpris leurs menées ténébreuses et s'empressa d'en aviser le gendarmerie. Les trois hommes furent arrêtés et trouvés possesseurs de noms belges, en réalité, allemands. De plus, on reconnut qu'ils exerçaient un commerce illégal, n'ayant aucun permis de s'y livrer en territoire français, et l'on fit la preuve de la fausseté de la plupart de leurs allégations.

Après quoi, les gendarmes antisiste lire laissèrent continuer paisiblement leurs petites opérations ténébreuses.

Inutile de dire combien nous avons peine à croire cette petite histoire.

Comment ! on trouve des gens à mine suspecte, exerçant un commerce illégal, des gens dont toutes les allégations sont reconnues fausses et on les laisse courir sous prétexte que les gendarmes ne sont pas mais d'un mandat d'arrêt et ne peuvent en l'attendant, que consister sans avoir le droit de fouiller ni de visiter quoi que ce soit.

Cependant, tous les jours, les gendarmes rôdent des vagabonde sur leur route. Ont-ils un mandat d'arrêt pour leur mettre la main au collet ? Le sergent de ville qui constata un cambriolage, courra-t-il chez le juge d'instruction chercher le papier lui permettant d'arrêter les opérateurs ?

Cela rappelle un peu trop le passant de la forêt de St-Germain qui rencontre un pendu et va chercher le commissaire en voyant que le suicidé respire encore faiblement.

Nos gens exercent un métier illégal, ce qui n'est du reste pas démontré; ils sont de plus suspectés d'espionnage, nos braves gendarmes ne doivent pas voir plus loin et se le mandat d'arrêt est nécessaire, il leur faut garder à vue les espions présumés, tandis que l'un d'eux se dépêchera ou courir faire remplir la feuille nécessaire.

Ici, rien de tout cela, puisque dans une affaire qui concerne la sécurité nationale on ne semble même pas avoir vérifié l'identité des trois hommes.

Dans aucune ville de France ou de l'étranger on ne fait pas tant de manières pour saisir les personnes soupçonnées d'espionnage.

On arrête d'abord et l'on s'explique ensuite. C'est plus clair et plus simple.

En résumé, la morale de ce qui précède, n'est que, même en ces temps incertains, il est difficile de croire que l'autorité se soit désintéressée avec autant de désinvolture d'une véritable affaire d'espionnage.

Tenons-nous sur nos gardes, soit ; et si nous trouvons des espions, arrêtons-les ; mais n'oublions pas que les espions n'ont pas besoin de courir les routes et d'entrer dans les foyers pour connaître nos moyens de défense et nos communications. Les cartes postales illustrées donnent de fort belles vues de nos fortifications lilloises et nos cartes d'état-major sont supérieurement établies.

Nous sommes d'avis, du reste, qu'une enquête s'impose pour punir les espions ou pour éclairer les familles qui font courir de pareils bruits.

LOMME. — Les réceptions officielles du jour de l'An auront lieu, cette année, à la mairie. M. J. Lescroart, maire ; MM. Louis Nicolle et Emile Déramaux, adjoints, recevront dimanche prochain, 31 décembre, de 4 à 6 h. du soir.

CYSOING. — Hier a eu lieu, à 7 heures du soir, l'adjudication des droits de place, de patu, du charbon, etc. — La place est reprise pour 2.500 fr. — Le charbon à 2 fr. 10 les 100 k. — La paie des pauvres à 23 c. le kil. — La paie des locataires à 28 c. le kil. — Les bocos de la ville pour 490 fr. — La bascule publique pour 130 fr.

LE NORD

DOUAI

Doigts coupés. — Hier matin, à 11 h. 1/2, à la corderie Vartongen, une gamine de 13 ans 1/2, Anne Lefebvre, demeurant à Wasiers, étirageuse, a eu l'index et le médium de la main droite broyés par un engrenage d'une table à étaler.

Un docteur a procédé à l'abtation des doigts atteints. La victime subira une incapacité de travail de deux mois au moins.

CANTIN. — Un incendie dont la cause est inconnue a détruit entièrement une meule de récoltes appartenant à M. Oscar Pinchon, cultivateur. Les pertes qui s'élèvent à 800 francs sont couvertes par une assurance.

VALENCIENNES

Mérovak. — Après Lille, c'est à Valenciennes que le talentueux artiste Mérovak va donner ses brillantes représentations.

Nul doute que chacun viendra applaudir la dimanche 7 janvier, à 8 heures du soir, et le lundi 8, à 4 heures de l'après-midi, le production des Cités de Rêve et voudra revivre l'Epoque la succès du Tourneur de Chevalerie et celle non moins admirable de Jeanne d'Arc.

WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN. — Un accident s'est produit hier matin à la fosse Billemière.

M. Antoine Toqoey, 28 ans, manœuvre, en déclichant une benne, s'est pris le pied entre la barre du puits et la benne : deux orteils ont été fracturés.

LOURCHES. — Un sieur Saintère, marchand de chiffons à Douai, a été arrêté en moment où il voulait se vendre des Forges et Aciéries, des déchets de fonte et d'acier.

HAZEBROUCK

NOORDPEENE. — Dimanche a eu lieu à l'école des garçons la fête de l'Arbre de Noël. Comme l'an dernier, un sapin, décoré avec beaucoup de goût, a fait l'admiration de plus de trois cents personnes.

Chaque élève a reçu un jouet, une orange et une coquille. Une distribution de bas a été faite aux enfants indigents.

DUNKERQUE

Commencement d'incendie. — Un garçon du Cercle du Nord, qui allumait les gaz au moyen d'un appareil à alcool, s'est approché d'une tenture à laquelle il mit le feu. Ce commencement d'incendie fut rapidement éteint et il n'y eut de brûlé que les draperies.

— Un feu de cheminée a éclaté chez M. Lauwick, charcutier, rue Alexandre III, causant des dégâts peu importants.

Accidents. — En travaillant aux chantiers de France, M. Benjamin Neesen, aide-pointeur, demeurant à Rosendaël, a reçu de l'eau bouillante sur le figure et a eu le joue droite brûlée.

— Gl. Geelen Batin, coudoutour de grues hydrauliques, demeurant à Petite-Synthe, a été blessé grièvement à la main gauche par la chute de briquettes à bord de la grue n° 1.

Pas de visites officielles. — M. Jean Trystram, sénateur, président de la Chambre de Commerce ; M. Couché, président du Tribunal Civil ; M. Coupillaud, général-gouverneur ; M. Dumont, maire, et M. Selmon, sous-préfet de Dunkerque, ont fait savoir qu'ils ne recevraient pas le 1er janvier.

ROSENDAEL. — Les nommés Charles Treckoen et Charles Aernoets ont été l'objet d'un procès-verbal pour délit de chasse et captura d'oiseaux au moyen de filets.

Au cours d'une perquisition chez Treckoen, en retrouva des objets qui avaient été volés dans un chalet à Malo-Terminus.

Entr'autres choses, on découvrit la porte et le siège des cabinets d'aisance du chalet cambriolé.

BULLETIN ORPHÉONIQUE

Ce Bulletin paraît tous les Jeudis. Les Communications des Sociétés, ainsi que celles du Comité de Concours et de Festivals, sont insérées gratuitement.

Concours à Amiens les 27 et 28 mai 1906

Mode d'admission des votes

Pour les épreuves de lecture à vue et d'exécution, les prix seront attribués suivant un nombre de points, dont l'énoncé est déterminé comme suit :

Chaque jury entre la faculté d'accorder, au maximum et pour chaque société, dix points à chacune des quatre questions : ensemble, justesse, style et nuances, mouvements, soit un total de quarante points.

Un premier prix sera décerné à nos ou plusieurs sociétés ayant obtenu un minimum de vingt-huit points par jury, soit une moyenne de sept points par question.

Un second prix sera attribué à une ou plusieurs sociétés ayant obtenu un minimum de vingt points par jury, soit une moyenne de cinq points par question.

Un troisième prix sera réservé à une ou plusieurs sociétés ayant obtenu de dix-neuf à quinze points, sur l'ensemble des quatre questions.

Il ressort de ce système que dans une même épreuve plusieurs prix n'en même degré peuvent être donnés à plusieurs sociétés concurrentes.

Chaque jury sera tenu de signer sa feuille de répartition des points.

Pour le concours international d'honneur, les votes devront s'exprimer par bulletins secrets et les prix seront donnés selon la majorité absolue.

Aucune discussion ne pourra précéder l'émission des votes.

La lecture des bulletins se fera à haute voix, par le président de jury.

Aucun prix ne sera décerné *ex-aequo*.

La mention de 1er ex-aequo ne pourra être faite que pour les récompenses décernées au concours d'honneur.

Les diplômes de direction ne seront donnés qu'à l'occasion de l'épreuve suprême. Le jury apprécier l'opportunité de ces distinctions personnelles aux chefs.

L'Harmonie du « Petit Parisien »

Le Journal *Le Petit Parisien*, suivant l'exemple de ses confrères parisiens *Le Journal* et *Le Matin*, vient de constituer une musique d'Harmonie sous la direction de M. Lacoste, qui a déjà fait ses preuves à la tête de diverses sociétés.

Il dise, quand donc nos jouteurs de province seront-ils assez riches pour se payer de telles fantaisies ?

Les musiques militaires

Nous continuons à suivre de près cette intéressante question.

La commission de l'Armée, saisie du projet de M. Morlot dont nous avons parlé, a décidé de joindre ce projet à la future loi des cadres, laquelle ne paraîtra à la tribune que dans un an ou deux.

M. Morlot, ainsi mensuré du voir sa proposition enterrée, vient d'écrire au ministre de la guerre pour l'informer qu'il allait l'interpeller sans retard.

Le moyen choisi par l'honorable député de l'Aisne, pour tâcher de sauver les Musiques militaires, est en effet le seul opportun en l'espèce, puisque la Commission de l'armée semble ne s'être pas rendu compte qu'attendre la discussion de la loi des cadres en n'est point, il est vrai, supprimer les musiques, ni même les réduire à l'état de fanfares anémiques, mais que c'est tout simplement *les condamner à mort*, car elles ne vont plus pouvoir recruter le personnel qui leur est indispensable, et, dans dix-huit mois ou deux ans, quand la tolérance loi des cadres sera discutée à la Chambre, il serait parfaitement inutile de parler des musiques puisqu'elles n'existeraient plus qu'à l'état de souvenir.

Espérons que les députés des villes de garnison — et même beaucoup d'autres — qui connaissent les sentiments de leurs électeurs à l'égard des Musiques militaires, si estimées partout où qui rendent tant de services, soutiendront *effectivement* M. Morlot de leur vote et ne s'associeront point à cet *ostracisme* des musiques avant la lettre, ou plutôt avant la mort.

Une Chorale anglaise à Paris

D'après le correspondant parisien du *Standard*, le Président Loubet vient d'informer sir Charles Standlurt qu'il accepte la présidence d'honneur des deux concerts que doit donner à Paris le mois prochain le chœur dit le Leeds Festival Choir.

Dans sa dépêche, le correspondant parisien du *Standard* dit que le lord-maire de Leeds a l'intention d'accompagner à Paris le chœur.

☆

Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais

Réunion du Comité

Dimanche dernier, à deux heures du soir, se sont réunis à Lille, sous la présidence de M. Richart, président, au siège social de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais (anciennes Facultés des Sciences), les membres de Comité de direction, les délégués d'arrondissement et les membres de la section artistique.

Les décisions ci-dessous ont été prises :

Situation de caisse

M. Goudefroy, trésorier, a donné connaissance de la situation de caisse au 30 décembre 1905, qui accuse en recettes 13.325 fr. 90 et en dépenses à 587 fr. 20, soit en excédant de recettes de 8.738 fr. 70.

Répartition des fonds du Gros Sou — 100 francs pour deux sous

Communication est donnée de l'état des décès ; les dossiers sont examinés, plusieurs demandes sont rejetées, les secrétaires des sociétés auxquelles les musiciens décédés appartenaient ayant négligé de faire en temps le versement à la caisse de Gros Sou ; 91 familles sont classées pour toucher le secours annuel.

La Comité fixe l'importance du secours pour 1905 à 100 francs par famille, soit 25 francs par part, c'est-à dire par semestre d'inscription à la Fédération. C'est donc une somme de neuf mille francs que va distribuer dans quelques jours l'œuvre du Gros Sou Orphéonique.

Toucher 100 francs pour un versement de deux sous, voilà qui est admirable et digne des plus grands encouragements, voilà de la véritable mutualité.

Congrès et Fête Fédérale de 1906

Le Congrès et le 111e Fête Fédérale sont fixés au dimanche 17 juin à Tourcoing.

Le concours de la Musique de la Garde Républicaine sera sollicité et une marche des bannières et drapeaux des Sociétés Fédérées sera organisé.

Concerts

M. Fanyau, secrétaire, chargé de procurer des artistes aux sociétés qui s'adressent à lui, rend compte des concerts organisés par ses soins.

Le Comité est heureux de lire les lettres de remerciements qui lui ont été adressées et de féliciter M. Fanyau, qui s'efforce de procurer à bon compte, aux sociétés fédérées, des artistes de valeur.

☆

CORRESPONDANCE

Bel..., Lille. — En effet, dans notre petite étude sur les Concours de Lille, nous avons oublié celui de 1897, organisé par l'Union chorale des Orphéonistes Lillois. Nous sa sommes désolé et nous allons réparer cette inconcevable erreur.

De L., Valenciennes. — Oui, c'est vrai, nous sommes en retard, à cause de l'abondance des matières dans ces dernières semaines ; mais nous allons bientôt nous mettre à jour. Nous publierons prochainement les historiques des musiques de Solesmes, de Morchiennes et de Comines. D'autres suivront.

Edm. LELEU.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Abus de confiance. — On parle beaucoup dans la région, dit l'*Avenir d'Arras*, du disparition, depuis une vingtaine de jours, d'un homme qu'était, de par sa profession, en relations d'affaires avec les entrepreneurs de constructions.

Il y aurait des victimes. On parle de pertes importantes causées par cette disparition.

Au début de l'affaire, on disait qu'on recherchait seulement à l'homme disparu d'être parti sans régler ses comptes. Mais maintenant on annonce que le parquet du procureur de la République de Béthune s'est ému et qu'une enquête est ouverte à l'effet de savoir s'il n'y a pas abus de confiance suffisamment caractérisé pour que des poursuites correctionnelles soient ordonnées.

Nous reviendrons sur cette affaire, s'il y a lieu.

BÉTHUNE

CARVIN. — La soirée récréative donnée dimanche par l'Association fraternelle des Anciennes Elèves de l'école du Centre et la Société de gymnastique l'Hétrépide de Carvin, a obtenu un vif succès ; les nombreux artistes qui prêtèrent leur concours à cette soirée ont été fort applaudis.

LIÉVIN. — Les voisins de M. Achille Tabou, 33 ans, maçon, demeurant cité de Rollencourt, ne l'apercevant pas depuis plusieurs jours, prévinrent le police. Jeudi matin, l'agent July, pénétrant dans la chambre à coucher de Tabou, le trouva étendu dans son lit, ne donnant plus signe de vie. Il tenait encore dans les mains le journal de la veille, ce qui indique que la mort ne remonte pas à plus de vingt-quatre heures.

Le docteur appelé pour constater le décès déclara qu'il était dû à une congestion.

LIÉVIN. — A partir du 6 janvier, les bureaux de la Mairie seront ouverts, sans interruption, de huit heures du matin à sept heures du soir. Les dimanches et jours fériés, les bureaux seront fermés à midi.

LABUISSIÈRE. — Dimanche dernier, entre 10 h. 1/2 et 11 h. 1/2 du matin, pendant que Mlle Clémence Vasseur, servante chez M. de Riencourt, à Labuissière, était partie à la grand'messe, un individu en profita pour pénétrer dans la cuisine par une lucarne dont il a brisé un carreau de vitre et enlever deux chemises de femme, une somme de 17 francs, une livre de beurre, les clés des tables et n'a fait aucun autre pas de crème. Le voleur a été pincé hier matin, à Bethune, où il coucher à l'Asile de nuit. C'est un nommé Marcel Gyselo, 20 ans, dont les parents tiennent un magasin d'épicerie à Bruay, sur la route d'Hesdin ; il a déjà été condamné deux fois.

SAINT-OMER

MOULLE. — Un incendie s'est déclaré dans l'étable de M. Fortuné Pruvost, cultivateur. Le maison a pu être préservée, grâce à la promptitude des secours. Les pertes s'élèvent à 800 fr. Le bâtiment n'était pas assuré.

BLENDECQUES. — M. Nestor Dusautoir, garçon meunier, ce soir vers dix heures du soir, avec deux camarades devant l'estaminet Morquant, quand survint Maurice Blot, journalier, qui, sans aucune provocation, porta à Dusautoir un coup de couteau au trout et son coup fait, prit la fuite. Le docteur n'a pu se prononcer sur la gravité de la blessure.

— Au cours d'une rixe, Ferrand Dusautoir a été mordu à la première phalange de l'index droit et légèrement à la figure, par Théodore Billerot, lequel a été lui-même blessé à la lèvre supérieure et à la jambe droite.

DANS L'ARMÉE

Promotions. — *Service d'état-major et du recrutement.* — Sont nommés au grade d'officier d'administration de 2e classe les officiers d'administration de 3e classe. MM. Gougeon, employé au bureau du recrutement d'Avesnes, et Oyes, employé au bureau du Cambrai, maintenus dans leur emploi actuel.

Infanterie. — Est promu au grade de colonel, M. Schmitz, lieutenant-colonel breveté au 4e, affecté au 73e.

Est promu capitaine, M. Bourgeois, lieutenant breveté au 115e, affecté au 43e.

Nominations. — *Service d'Etat-Major.* — M. Trinité Schillamans, lieutenant-colonel breveté au 5e régiment d'infanterie, est nommé sous-chef d'état-major de 1er corps d'armée, — M. Vacley, capitaine breveté au 23e régiment d'infanterie, est nommé à l'état-major du 18e corps d'armée.

Artillerie. — Sont nommés au grade d'officier d'administration de 3e classe, comptables, M. Dedy, adjudant au 31e régiment d'artillerie, stagiaire à la direction de Manbeuge, classé à l'Ecole d'artillerie du 12e corps d'armée ; M. Keiser, adjudant au 61e régiment d'artillerie, stagiaire à l'atelier de construction de Donai, classé à la manufacture d'armes de Tulle.

Sont nommés à la 1re classe de leur grade, MM. les lieutenants en 2e Gressler, de 1er bataillon à Dunkerque, et Dupont, du 15e régiment.

Employés d'artillerie. — Est nommé au grade de gardien de batterie de 1re classe le gardien de batterie de 2e classe Calvarin, de la direction de Dunkerque, maintenu.

Au grade de stagiaire gardien de batterie le maréchal des logis Wauquier, du 38e régiment d'infanterie, classé à la direction de Dunkerque.

Est nommé au grade de chef armurier de 1re classe, M. Merquet, du 39e régiment d'artillerie, classé au 43e régiment d'infanterie.

Le stagiaire gardien de batterie Charbonnel, de la direction du Dunkerque, est nommé gardien de batterie de 2e classe et classé à la direction de Toulon.

M. Fouré, chef armurier du 63e régiment d'infanterie, est classé au 90e régiment d'infanterie.

Train des équipages. — Sont nommés à la 1re classe de leur grade, MM. les lieutenants en 2e Querny, de 3e escadron, classé au 1er escadron, 1re compagnie ; Riel, du 1er escadron, classé au 10e escadron, 1re compagnie.

Service des poudres et salpêtres. — Est nommé chef ouvrier principal de 4e classe, M. Collot, chef raffineur à la raffinerie du Lille.

Est nommé commis ou chef ouvrier de 1re classe, M. Chapot, comptable à la raffinerie de Lille.

Mutations. — *Infanterie.* — M. Quémoré, chef de bataillon, au 136e, passe au 110e.

M. Picard, capitaine breveté au 1er régiment, passe au 60e.

M. Chepy, capitaine au 110e, passe au 1er régiment de sapeurs, maintenu détaché à l'école normale de tir.

M. Hoff, capitaine au 116e, passe au 43e.

M. Falleur, capitaine au 68e, passe au 1er régiment.

M. Chotin, capitaine au 33e, passe au 162e.

M. Hildirand, capitaine au 130e, passe au 1er.

M. Renier, capitaine breveté au 19e, passe au 8e.

M. Théry, lieutenant au 22e, passe au 8e.

Artillerie. — M. Boscher, chef d'escadron au 3e régiment, est classé à l'état-major particulier, sous directeur à Manbeuge.

M. Freissart, chef d'escadron au 15e régiment, est classé à l'état-major particulier, commandant l'artillerie de l'arrondissement de Calais.

M. Favardin, capitaine breveté au 25e régiment, stagiaire à l'état-major du 8e corps d'armée, est classé au 14e régiment pour commander la 1re batterie.

M. Hallé, capitaine breveté au 8e régiment stagiaire à l'état-major du 20e corps d'armée, est classé au 45e régiment pour commander la 2e batterie.

M. Jamet, capitaine au 15e régiment, est classé au 33e pour commander la 11e batterie.

M. Alexandre, capitaine au 27e régiment, adjudant-major, est classé au 4e régiment, 3e bataillon à Montmédy.

Est nommé adjudant-major, M. Mineet, du 13e régiment, sudit régiment.

Sont classés dans les régiments : MM. les lieutenants Petit, de 1er bataillon, au 9e ; Penuf, du 27e régiment, au 12e, 1re batterie ; M. Moorer, du 27e régiment, au 32e (Fontainebleau).

Sont classés dans les bataillons : MM. les lieutenants Lonie, du 28e régiment, au 1er bataillon ; Dressler, du 27e régiment, au 1er bataillon (Dunkerque).

Cavalerie. — M. de Harivel de Gonneville, chef d'escadron au 21e régiment de dragons passe au 2e régiment de cuirassiers.

M. Sauvage de Brentes, capitaine commandant au 4e régiment de cuirassiers, passe au 11e régiment de cuirassiers.

M. de Maudult-Duplessis, capitaine au 6e régiment de cuirassiers, passe capitaine commandant au 19e régiment de chasseurs.

M. de Thiollier, capitaine au 7e régiment de cuirassiers, passe capitaine commandant du 6e cuirassiers.

M. Caillet, capitaine au 19e chasseurs, passe capitaine commandant au 8e régiment de chasseurs.

M. Donop, capitaine breveté au 3e hussards, passe au 21e dragons, maintenu stagiaire d'état-major.

M. d'Ussion de Villeneglam, capitaine au 21e dragons, passe au 3e régiment de dragons, en congé de trois ans.

M. Sonville, capitaine au 21e dragons, passe au 13e chasseurs, maintenu détaché dans les remontes.

M. Dauphin de Verne, capitaine au 21e chasseurs, passe au 19e chasseurs, maintenu détaché dans les remontes.

M. Gonrand, lieutenant au 6e chasseurs, passe au 4e cuirassiers.

M. Le Gardeur de Tilly, lieutenant au 19e chasseurs, passe au 1er chasseurs, maintenu officier d'ordonnance.

M. Decarpentry, lieutenant au 4e cuirassiers, est mis hors cadres (école de cavalerie), sous-inspecteur d'équitation.

Train des équipages. — M. Jourjau, lieutenant au 1er escadron, est classé au 16e escadron.

Service de l'intendance (ambulances). — M. Billey, officier d'administration de 1re classe au 1er corps d'armée, est désigné pour la gestion des vivres de Carcassonne.

Corps de santé. — M. Freulin, pharmacien-major de 2e classe de l'hôpital de Maubeuge, est désigné pour l'hôpital d'instruction de Val-de-Grâce.

M. Brière, pharmacien aide-major de 1re classe des hôpitaux de la division d'Alger, est désigné pour l'hôpital de Maubeuge.

Vétérinaires. — M. Nicolas, vétérinaire en 2e au 6e régiment d'artillerie, est affecté au 21e régiment de dragons.

M. Davorgne, aide-vétérinaire au 21e dragons, qui n'a pas rejoint, est maintenu au 7e régiment d'artillerie.

Gendarmerie. — M. Barbier, lieutenant à Hazebrouck, passe à Maubeuge.

Armée territoriale. — *Artillerie.* — M. Drondt, capitaine de groupe territorial du 15e régiment, est classé au groupe territorial du 2e bataillon.

M. Vertet, capitaine du groupe territorial de 2e bataillon, est classé au groupe territorial du 15e bataillon.

M. Potvin, lieutenant du groupe territorial du 6e bataillon, est classé au groupe territorial de 2e bataillon.

M. Bapp, lieutenant du groupe territorial du 18e bataillon, est classé au groupe territorial de 2e bataillon.

M. Hallet, lieutenant du groupe territorial de 26e régiment, est classé au groupe territorial du 2e bataillon.

M. Butterlin, lieutenant du groupe territorial du 9e bataillon, est classé au groupe territorial du 2e bataillon.

Passent dans l'armée territoriale, M. Clément, gardien de batterie de 1re classe retraité, affecté à la direction de Dunkerque ; M. Cartou, gardien de batterie de 2e classe retraité, affecté à la direction de Dunkerque.

LA BELGIQUE

Un crime affreux à Watervliet

Alost, 28 décembre.

Mercredi matin, la femme et la servante du cultivateur D'Hoseche s'en étaient allées à la messe du vil age. Entre temps, des malfaiteurs se sont introduits dans la ferme et ont attaqué le père D'Hosche, son domestique et deux enfants qui étaient restés à la maison. Le garçon de ferme a été trouvé mort sur un tas de fumier dans la cour attenante ; le cultivateur a reçu un coup de fer qui l'a atteint au front ; il est à toute extrémité. Ce n'est que lorsque les deux femmes sont rentrées chez elles que le crime a été constaté. Les assassins, tout encapuchonnés, étaient au nombre de trois et avaient la face noircie, ont raconté les enfants qui avaient fui, épouvantés. Un signalement des bandits a été envoyé dans toutes les directions. Une grande quantité de valeurs diverses ont été dérobées.

20

LA Jolie Mendiante

Grand Roman Populaire et Dramatique

PAR

JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

FANCHON AMOUREUSE

— Ma petite dame, foi de Rouget, ce sera fait à vot' désir. Je vais boire un verre de vin pour m'éclaircir l'esprit et puis je partirai à la découverte. Ayez confiance, j'suis moins bête que j'en al l'air.

Le gros cocher but son verre de vin, fit claquer sa langue et cligna de l'œil du côté de Fanchon pour lui affirmer de nouveau qu'il était moins bête qu'il n'en avait l'air. Il monta sur son siège et partit.

L'auberge était tenue dans la journée par la femme de l'aubergiste ; lui, travaillait aux champs. Sa femme suffisait parfaitement à servir la clientèle assez clairsemée pendant la journée. Elle s'approcha de Fanchon et lui offrit ses services.

Pour exp'iquer sa présence, Fanchon se dit fatiguée et demanda une tasse de thé.

— J'en avons, madame, dit fièrement l'aubergiste. J'vas vous en faire une bonne tasse. L'eau ne s'ra pas longue à bouillir, allez. J'ons encore des braises dans l'âtre.

On ne sert pas vite à la campagne. Fanchon se dit qu'elle avait une heure devant elle. Elle se plaça près de la fenêtre ouverte et s'y accoda, explorant la campagne des yeux. Peut-être aurait-elle la chance d'apercevoir Georges ramené par les gardiens et les gendarmes et, toute que coûte, elle trouverait le moyen de s'approcher de lui, de lui dire quelques paroles d'espoir.

Elle aperçut au loin les gendarmes courant à cheval sur une route blanche que bordait la forêt. Ils s'arrêtaient de temps à autre, disparaissaient pour reparaître plus loin.

L'aubergiste lui apporta une tasse de thé bouillant. Elle porta la tasse à ses lèvres. Un galop de chevaux la fit se dresser. Les gendarmes passaient devant l'auberge, se dirigeant à toutes brides vers la colonie. Aucun prisonnier ne les accompagnait.

Fanchon s'élança au dehors. Le cocher arrêtait sa voiture devant l'auberge.

— J'ai du nez veau, dit-il tout bas.

— Perdez, monsieur ! fit la jeune fille, toute pâle.

— L'oiseau est décidément envolé. On a retrouvé ses vêtements de prisonnier dans les bois ; il avait du rechange, le gaillard.

— Vous ne croyez pas qu'on le reprenne ?

— Ce ne s'ra pas de sitôt, toujours répondit le cocher en riant.

Le lendemain Fanchon rentrait à Paris. Elle était heureuse que Georget se fût échappé du bagne où, innocent, il avait été jeté au mépris de toute justice, de toute pitié !... Elle l'apprenait dans sa conscience d'avoir essayé d'échapper à ses bourreaux, et l'admirait d'avoir réussi. Elle se sentait fière de son Georget !

Il s'était tiré des mains de ces implacables hommes de loi comme il avait en s'affranchir du joug odieux d'Anspech et de sa bande de brigands.

Il était resté jeune homme en qu'il avait été enfant : intelligent et énergique. Elle pensait à lui avec attendrissement. Avec crainte aussi. Qu'allait-il devenir ? S'il était repris, il serait martyrisé pour sa tentative d'évasion. S'il parvenait à échapper à ceux qui le rechercheraient, comment vivrait-il ? Il était sans ressources, sans appui. Sans doute il allait essayer de retrouver ses traces, de la revoir. Oh ! si elle pouvait deviner de quel côté il dirigerait ses pas, orienterait sa marche de fugitif, comme elle s'élancerait au-devant de lui ! comme elle le serrerait entre ses bras en lui disant :

— Mon frère, mon petit Georget, je suis presque riche maintenant, viens auprès de moi !

Une famille aussi bonne que puissante me protège, elle te protégera aussi ! Elle te fera échapper, crois-le bien, mon Georget, à sans qui t'ont persécuté !

A ces pensées, Fanchon tressaillait d'espérance, de confiance en l'avenir. De cette famille de Beauchamp à laquelle elle pensait, c'est surtout Jacques que son esprit évoquait, c'est lui qu'elle voyait se détacher lumineux et lui tendant les bras. Elle lui souriait d'un ineffable sourire d'amour.

— Lui aussi, mon Georget, il t'aimera comme il aime ta Fanchon, il le défendra contre les méchants. Oh ! que Dieu t'amène auprès de moi, auprès de Jacques !

Elle se demandait parfois si Georget ne serait pas allé embrasser leur mère à l'hospice de Martigny.

— Non, il n'y est pas allé, se répondait-elle, non, il n'a pas commis cette imprudence. Il a dû craindre que son signalement n'eût été envoyé à tous les établissements hospitaliers où l'on a pu croire qu'il irait chercher un abri, un refuge.

Georget qui a refusé de faire connaître sa mère, adoptive, lorsque, enfant, il a été arrêté, n'a pas été à présent risquer de se livrer en allant auprès d'elle. Non, il n'a pas fait cela. Mais où est-il ? Comment trouve-t-il à vivre ?

Madame de Beauchamp fut attristée de ce que lui apprit Fanchon.

— Quel malheur, dit-elle, que votre frère, bien loin, n'ait pas eu la patience de souffrir quelque temps encore. Par mes relations, j'eusse certainement obtenu sa mise en liberté.

A ces paroles, Fanchon fondait en larmes et madame de Beauchamp, touchée de la douleur de la jeune fille, l'embrassa en lui disant :

— Consolez-vous, mon enfant ; si votre frère est repris, je vous promets de m'employer en sa faveur ; s'il ne l'est pas et que vous le retrouviez, amenez-le-nous ; il sera reçu avec la bonté qu'en doit à ceux qui ont injustement souffert.

Fanchon se jeta dans les bras de madame de Beauchamp. Elle ne put que balbutier de vagues paroles de remerciements. Jacques et Simone vinrent aussi embrasser leur mère.

— Merci, ma mère, merci pour Fanchon et pour ce malheureux, lui dit Jacques d'une voix émue, d'un ton grave et profond.

— Dieu, petite mère chérie, te rendre en joie le bien que tu répands autour de toi, lui murmurait Simone à l'oreille en lui entourant le cou de ses bras fins et ronds.

— Dieu puisse-t-il l'entendre, ma chère Simone ! répondit madame de Beauchamp en rendant à la jeune fille ses caresses.

Des sbolnments retentirent dans l'escalier, puis sur le palier. A la porte du salon. Aux sbolements succédaient des petits cris de joie, et des grincements de griffes grattèrent la porte. Fanchon se leva, rouge de confusion.

— Je vous demande pardon, dit-elle, c'est mon chien... J'avais prié le concierge de le garder pendant que je serais avec vous ; Barbet se sera sauvé... Mais il est très obéissant, je vais le renvoyer...

— Le renverrait fit Jacques en riant, faites-le entrer, au contraire, que nous voyions comment est fait cet animal... Il nous intéresse, puisqu'il est à vous.

— Oh ! il n'est pas beau, c'est un chien de berger à longs poils rudes.

Elle alla ouvrir la porte à Barbet qui fit mine de sauter après elle. Fanchon lui signa d'être sage, de marcher tranquillement à côté d'elle et de ne pas aboyer. Barbet obéit aussitôt.

— Mais il est magnifique, dirent Simone et Jacques.

Barbet s'assit sur son derrière et leur tendit à chacun une patte. Il fixait tour à tour sur la jeune fille et sur son frère ses larges prunelles de bronze. Simone secoua la grosse patte que Barbet lui tendait et partit d'un fou rire. Jacques caressa Barbet en répétant :

— Il est magnifique de pure race !

— Allez faire vos politesses à madame de Beauchamp, commanda Fanchon au chien.

Barbet, droit sur ses pattes de derrière, marcha vers la personne que sa maîtresse lui désignait. Arrivé devant madame de Beauchamp, il s'assit sur son derrière et, comme il venait de faire pour Simone et Jacques, il allongea une patte, une seule, cette fois.

— Voyez-vous, remarqua Simone que ce manège amusait, il sait compter.

(A suivre).